

FFA FLV



Aux sociétés et membres
individuels de la FFA

Bulle, le 11 février 2018

Mesdames, Messieurs,

Le comité cantonal de la Fédération Fribourgeoise d'Athlétisme a l'honneur de vous inviter, conformément aux articles 16 et 19 des statuts, à la **48^{ème} assemblée générale des délégués** qui aura lieu le

Vendredi 16 mars 2018 à 19h00

au Restaurant Sternen à Tinterin

Programme :

19h00 Ouverture de l'AD
20h30 Remise des récompenses
21h00 Apéritif dinatoire

Toutes les sociétés affiliées ont le devoir d'assister à l'assemblée des délégués. Le nombre de voix par club selon nos statuts figure sur la liste. Les clubs absents (sauf les membres libres) non excusés devront s'acquitter de la taxe d'absence de **CHF 50.-** selon décision de l'AD de 1986. Le procès-verbal de la dernière AD est à votre disposition sur le site Internet de la FFA-FLV. Il ne sera pas donné lecture de ce dernier, ni des rapports annuels et activités 2017 au cours de l'assemblée. Vous recevrez les documents utiles par courrier postal séparé ou par email.

Nous vous remercions de venir nombreux à cette assemblée et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Pour la Fédération Fribourgeoise d'Athlétisme
La personne de contact

Jean-Luc Robert

Annexes :

- Ordre du jour
- Plan de situation
- Nombre de voix par club
- Comité cantonal – Etat au 11 février 2018

**FÉDÉRATION FRIBOURGEOISE
D'ATHLÉTISME**

**FREIBURGER
LEICHTATHLETIKVERBAND**



Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'AD extraordinaire
4. Approbation du rapport des activités pour l'année 2017
5. Activités 2018 du comité cantonal et des groupes de travail
6. Présentation des propositions de cadres et entraînement cantonaux
7. Comptes 2017
8. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes
9. Présentation et approbation du budget 2018, fixation de la cotisation annuelle
10. Proposition des membres *(à remettre jusqu'au 2 mars 2018 au comité cantonal)*
11. Proposition de modifications des statuts
12. Admission et démission de clubs
13. Elections / démissions du comité cantonal de la FFA
14. Nomination des vérificateurs des comptes
15. Nomination des membres d'honneur
16. Divers
17. Clôture de l'assemblée
18. Remise des récompenses 2017 aux athlètes

Pour rappel, article 18 des statuts : "Chaque représentant à l'assemblée des délégués ne peut représenter que 2 voix au maximum".

Plan de situation à Tinterin

